

une escouade d'agents de sûreté qui y séjourneront jusqu'à la fin de la période électorale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 29 décembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Thiers est à son banc.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Benoist-d'Azy, au nom de la commission, combat le projet de M. Langlois qui demande la suppression de 500 millions d'impôts de consommation et de douanes, qu'il appelle des *impôts de charité* et qui veut porter de 5 à 20 pour cent sur tous les revenus du travail et de la propriété pendant trois ans. La France, quoiqu'on en ait dit, ajoute l'orateur, n'a pas besoin de ces remèdes empiriques. Notre pays se relèvera par son commerce, par son travail et par sagesse de son gouvernement. C'est ce qui est arrivé en 1815, après des malheurs tout aussi grands après une invasion tout aussi redoutable; l'orateur a vu les événements et il espère qu'il assistera encore une fois au spectacle de la glorieuse résurrection de la France. (Très bien! très bien!)

M. Dessourgis parle dans le même sens. Il reproche en outre à M. Langlois d'avoir recours dans les moyens d'exécution de son idée à la dénonciation et à l'espionnage des subalternes. (Rumeurs.)

Une voix. — Ce n'est pas français, cela!
M. Dessourgis. — D'après son article 14, M. Langlois organise dans les pays industriels des comités de dénonciation composés des ouvriers et des domestiques qui sont chargés de surveiller leurs patrons. (Oh! oh! — Assez!)

Ces ouvriers, aussi bien que les valets de ferme dans les pays agricoles, devenus les associés du fisc, recevront une prime qui sera souvent prise sur la fortune de leurs patrons. Ces moyens ne sont ni moraux, ni honnêtes. (Très bien! très bien!)

M. Langlois m'a dit dans le sein de la commission que j'avais conservé des idées de l'ancien régime. (On rit.) Si votre nouveau régime a pour base l'espionnage et la délation, j'avoue que je n'en suis pas. (Applaudissements.)

M. Langlois. — Je viens répondre. (Ah! ah!) M. Thiers s'est justement attaqué à l'arbitraire. Moi aussi. La loi sur l'enregistrement, que j'ai votée, admet les propriétaires à contrôler la déclaration des locataires. C'est ce principe que j'étends à mon projet et j'admets tous les citoyens à contrôler les assertions qu'ils croient erronées (assez! assez!).

M. Langlois se fâche. Il proteste contre les interruptions. C'est en vertu de mon principe, dit-il, que j'admets les ouvriers à contrôler leurs patrons. (Vive interruption.) Je suis conduit par un esprit de conciliation. (Rires.) C'est pour amener la concorde entre tous, que j'ai proposé ce moyen de contrôle. (Hilarité et joyeuse indignation sur un grand nombre de bancs.) Si vous ne m'écoutez pas, s'écrie M. Langlois, je me ferai entendre ailleurs.

Une voix. — Au comité de la rue Bœa.
M. Langlois prononce encore quelques paroles qu'on n'entend pas et descend de la tribune.

M. le président met aux voix l'article 1 du projet de M. Langlois.
L'Assemblée rejette cet article. M. Langlois retire alors son amendement pour les articles suivants.

M. le président. — J'interromps la discussion pour donner la parole à M. Bocher, rapporteur du projet de loi sur la Banque de France. (Mouvement.)

M. Bocher. — Messieurs, après l'incident qui s'est produit hier et que la commission n'avait ni prévu, ni prévu, elle a pensé que la délibération du projet de loi sur la Banque ne pouvait, sans grand dommage, être ajournée davantage. (Approbation.)

La commission s'est réunie tout à l'heure et elle m'a chargé de vous apporter ses résolutions.

M. le rapporteur expose que la commission ne consent qu'à une nouvelle émission de 300 millions de billets de Banque, tandis que le gouvernement demande 600 millions. Les coupures de 5 et 10 francs comprendraient

une somme de 100 millions, tandis que le gouvernement ne fixe aucun chiffre. Les émissions de petites coupures par les établissements particuliers cesseraient immédiatement.

Maintenant, dit M. Bocher, nous sommes à vos ordres. Vous pouvez commencer immédiatement; nous discuterons librement, consciencieusement, sans préoccupation étrangère au débat, sans parti pris.

Bien malheureux celui qui, dans une pareille question, apporterait autre chose qu'un profond dévouement pour les intérêts du pays. (Sur tous les bancs: Très bien! très bien!)

M. le président. — L'urgence est déclarée et la discussion aussitôt ouverte.

M. Godin blâme la Banque de sortir de son rôle pour subvenir aux besoins du gouvernement. L'orateur entre dans de grands détails historiques et pose comme principe général la non-intervention des établissements financiers dans les affaires du pays. Les assignats ont dû instruire les gouvernements des dangers d'une pareille intervention. On ne peut admettre la création de billets de banque, que si leur valeur en métal est représentée dans les caves de l'établissement qui les émet. Si cette garantie manque, il n'y a plus de sécurité pour le public, et le pays peut devenir dénué. Déjà les rapports de la Banque avec le gouvernement ont amené le déplorable cours forcé des billets.

M. Germain. — Je viens appuyer le projet du gouvernement. Il y a trois questions en jeu: la circulation des billets, les avances au gouvernement de l'escamoteur.

Ce que tout le monde veut, c'est d'autoriser une circulation en rapport avec les besoins du pays.

Depuis le mois de juin, la circulation a atteint le chiffre de deux milliards quatre cent millions, sans dépréciation pour les affaires ou pour les billets. Et, à cette époque, il n'y avait que peu de coupures de vingt francs, et point de dix et de cinq francs. Jugez donc quel service vous allez rendre en introduisant dans la circulation les petites coupures que le projet du gouvernement vous demande.

selon moi, le pays supportera plus aisément une circulation de trois milliards, avec les coupures en question, qu'il n'en a supporté une de deux milliards quatre cent millions sans ces coupures, comme au mois de juin. Si la quantité des billets émis a amené une certaine dépréciation, c'est l'agio qui s'est fait sur l'or. Il faut de l'or pour payer les Prussiens, le gouvernement en achetait partout, et tant qu'il a été nécessaire, la spéculation a fait rencherir l'or et diminuer le bill. Mais aujourd'hui regardez combien l'or a baissé, combien l'agio a diminué, et par conséquent combien le billet de banque a retrouvé ce qu'il avait perdu. Mon opinion est donc qu'il est bon, utile et sans péril, d'augmenter la circulation de 5 billets, du moment qu'ils seront émis en coupures de 20, de 10 et de 5 francs.

Quant au second point, les rapports entre la Banque et le gouvernement, c'est l'Assemblée elle-même qui, dès le mois de juin, avait compris la nécessité d'ouvrir un crédit au gouvernement. Celui-ci en a usé avec modération et n'a pas encore touché aux 300 millions qui sont encore à sa disposition à la Banque. Le gouvernement ne vient donc vous demander aucun accroissement de sa dette à l'égard de la Banque.

Quant au troisième point, le commerce et l'industrie, vous n'avez pas à craindre que la Banque, même autorisée à émettre 3 milliards ne commette aucune imprudence dans ses escamotes.

Elle n'atteindra même pas le chiffre de trois milliards. Le commerce et l'industrie sont sages. On les a vus aux prises avec les crises épouvantables de 1870 et 1871. La Banque n'a jamais perdu avec le commerce, quel qu'ait été l'abaissement du taux de l'escamoteur. La Banque exerce, de son côté, un contrôle sérieux et prudent; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle doit subvenir plus que jamais aux nécessités du commerce, qui a besoin de se relever des coups qu'il a reçus. (Très-bien! très-bien!)

La Banque a un concurrent au commerce qu'elle doit aider également; c'est le report, c'est-à-dire les avances sur rentes et valeurs mobilières.

Je ne discute pas si on a eu tort ou raison d'autoriser la Banque à faire le report. Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut donner à la Banque toutes les ressources nécessaires pour ne pas plier sous le fait de ces opérations.

La commission est à peu près d'accord avec le gouvernement sur tous les points. Cependant elle fixe une proportion pour les coupures de 10 et de 5 francs. Ce n'est point à nous, ni au gouvernement, ni à la Banque à fixer cette proportion, c'est au public. (Très bien! approbation.)

Quant au retrait des coupures émises par les établissements, laissez également le public en être juge. Ne décidez rien à cet égard. Le commerce vous a toujours démontré qu'il avait raison et qu'il savait mieux que personne sauvegarder ses intérêts.

Le grand bénéfice de ce système sera d'amener la Banque à abaisser son escamoteur à 5 0/0. Ayant de grandes ressources, le crédit pourra se payer meilleur marché, et le commerce retrouvera la prospérité et la facilité des transactions. (Applaudissements. — M. Thiers félicite chaleureusement l'orateur.)

M. Alf. André est du même avis que la commission. Il ne croit pas, comme le préopinant, et, malgré les derniers événements, que le pays puisse supporter une circulation excessive de billets; les circonstances, en effet, peuvent n'être pas toujours les mêmes, et il y a des imprévus dont on n'est pas toujours le maître. Il faut compter avec l'incertitude, et risquer trop ou paucille matière pourrait devenir un danger. N'oublions pas, dit l'honorable membre, que la France est dans une situation où son gouvernement aura peut-être des besoins subits qu'il pesera sur la Banque.

Une voix. — Vous compromettez le crédit de l'Etat.

M. André. — Je ne crois pas que l'Assemblée puisse se méprendre sur mes intentions. Non! non!

L'orateur rappelle les grands services que la Banque a rendus au pays dans des circonstances récentes et douloureuses; il ne les regrette pas, mais enfin elles ont créé pour la Banque une situation qu'il demande à être régulée. La commission ne le nie pas, seulement elle veut honorer l'émission du papier au strict nécessaire, précisément pour ne pas le dénigrer. La commission a vu du superflu dans les demandes du gouvernement et elle croit devoir y apporter des restrictions. Suivant elle ces restrictions ne peuvent que relever le crédit sans nuire au commerce et à l'industrie. Or, il faut que ces deux grandes sources de la prospérité publique renaisent et soient vérifiées. Mais la commission a la certitude absolue que son projet répondra pleinement à un tel résultat, les ressources de la Banque étant plus que suffisantes et un avenir prochain lui en préparant de nouvelles. Toutes les opérations qui trouvent ordinairement chez elle des ressources n'en manquent pas, mêmes les reports de Bourse auxquels il a été fait allusion, quoique l'orateur se montre médiocrement empressé d'encourager ce genre d'affaires.

C'est là une spéculation malsaine et l'orateur approuve pleinement la Banque lorsqu'elle fait à cet égard des réserves et prend des précautions qui se manifestent par des élévations d'escamoteur.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, nous avons devant nous une grosse échéance et un créancier rigoureux. Je suis bien convaincu que nous réussirons à la satisfaire. Et nous réussirons d'autant mieux que nous serons contents de nous-même dans la voie des restrictions de circulation et de la prudence financière. L'Europe suit tous nos actes avec attention. Si nous nous laissons entraîner à des actes qui ne seraient pas dictés par la sagesse la plus complète, elle aurait des délices.

Ne déprécions pas notre billet de banque et avec lui nous pourrions aborder victorieusement tous les grands marchés du monde. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dit que la situation actuelle a été créée par l'Assemblée elle-même qui a voulu que les deux budgets de 1871 et de 1872 fussent en équilibre, et qui, pour atteindre ce résultat, a voulu que le gouvernement eût recours à la Banque. Maintenant il faut liquider la position et se mettre en même temps en mesure de faire face au paiement du quatrième demi milliard qui paiera la rançon des six départements qui ont été récemment évacués par les Prussiens.

Les ressources du gouvernement sont prêtes, mais à la condition de demander à la Banque qu'il a déchargé jusqu'ici les fonds qu'elle tient à la disposition de l'Etat. Du reste, cette éventualité avait été prévue par l'Assemblée, et maintenant c'est pour que notre grand établissement financier puisse

continuer à mettre à la disposition du commerce et de l'industrie les forces dont ils ont besoin, et sur une échelle plus large qu'une nouvelle émission de billets est devenue nécessaire. On semble craindre que cette opération ne nuise au crédit de la Banque. Cette appréhension est chimérique. Voilà plus de quinze jours que le projet en discussion a été présenté. Quel effet a-t-il produit à l'étranger? Notre billet de banque a repris de la valeur, le prix du change a baissé.

L'orateur est d'avis qu'il ne faut pas limiter l'émission à un chiffre trop faible, pour ne pas agiter trop souvent de pareilles questions à la tribune. Il faut, dit-il, mettre la Banque en situation de pourvoir à tout. Il est possible que le 3 janvier j'ai besoin de 200 millions pour compléter une opération heureusement commencée (Mouvement) et vous voulez me marchander ainsi million par million! (Bruit prolongé.) Dans les circonstances où nous sommes, il faut que le gouvernement ne soit jamais pris à l'improviste et qu'il soit prêt à remplir toutes ses obligations. (Agitation en sens divers.)

M. Bocher, rapporteur, défend le projet de la commission. Il dit que le crédit de l'Etat étant depuis longtemps lié à celui de la Banque, ses collègues et lui ont surtout été préoccupés de la pensée de ne pas déprécier le billet de banque. La commission est convaincue que plus on augmente la circulation, plus la valeur du papier doit diminuer. On parle de venir en aide au commerce; mais ne perdrait-il pas plus qu'il n'en gagnera si on lui livre un instrument déprécié. (Murmures.)

M. Thiers, ajoute M. le rapporteur, nous a dit dans le sein de la commission, que dans ce pays-ci nous devions être, en ce moment, des résignés; qu'il en soit, nous ne nous résignons jamais à accepter des mesures que nous regardons comme contraires à l'intérêt général.

Quelques voix. — Très bien!

M. Thiers. — Messieurs, ce que je ne puis comprendre, c'est que l'on s'obstine à vouloir faire considérer comme douteuse une valeur qui est notre seule ressource en ce moment. Je vous dirai ici ce que je vous ai dit dans le sein de la commission. En avez-vous une autre? Indiquez la moi, je n'ai pas de préférence. Si vous n'en avez pas, cessez d'attaquer notre seule ressource par des paroles pleines de passion et ne nous précipitez pas dans le gouffre. Voyons, avez-vous une autre ressource? dites-le tout de suite et je descends de la tribune.

M. Buffet demande la parole.

M. Thiers montre qu'en 1830, en 1848, enfin en 1871, alors que la paix n'était pas encore faite et que les Prussiens formaient deux colonnes de 150,000 hommes pour marcher sur Lyon et sur Bordeaux, le billet de banque n'a pas bougé, n'a pas fléchi! Et l'on voudrait qu'il tombât, aujourd'hui que notre situation est incontestablement meilleure et a dépassé l'heure des crises.

L'orateur conjure l'Assemblée de voter le projet du gouvernement pour venir en aide aux affaires et aussi pour relever le billet de la Banque de France, cette première valeur des places européennes, des attaques injustes auxquelles il vient d'être exposé.

Après le discours de M. Thiers, on passe à la discussion des articles. On vote sur l'article premier. Le gouvernement amende son article et demande quatre cent millions au lieu de six cents. La commission adhère à cette combinaison et le projet du gouvernement passe dans toute sa teneur. Aucun des articles du projet de la commission n'est adopté.

L'Assemblée s'ajourne à mercredi prochain.

La séance est levée à 8 heures 5 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

A cause du jour de l'An, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

Nous avons eu occasion de prendre des renseignements à propos de l'observation faite au conseil municipal par M. Willem au sujet des leçons d'allemand, données au Collège M. Willem, non plus le conseiller municipal, cette fois, mais l'honorable photographe qui se porte comme candidat, sinon à la chaire, du moins à l'enseignement de l'allemand au

Collège, mériterait naturellement, en sa qualité d'Alsacien, nos sympathies et même nos préférences. Cependant, il ne faut pas, sous peine de n'avoir plus raison, outre la vérité et partir d'un fait supposé, comme on l'a fait. M. New, qui, soit dit en passant, n'a pas combattu contre la France, n'est point du tout un professeur payé des deniers publics, mais un simple répétiteur agréé par le directeur du Collège, sur la proposition de quelques parents, et par eux uniquement rétribué. La question ainsi posée se réduit donc à celle-ci: Les familles, aujourd'hui informées que M. Willem est professeur peut-être résilier leurs conventions antérieures?

Le Journal officiel contient deux décrets portant réglementation de la loi qui impose les abonnés des cercles et des billards.

L'Echo du Nord continue à enregistrer les nombreuses plaintes formulées contre les compagnies de chemin de fer.

Voici un fait qui mérite d'être cité: « Des marchandises ont été remises à la gare de Saint-Etienne, le 30 septembre dernier. Le 22 décembre, le destinataire reçoit du chemin de fer une lettre lui annonçant que ses marchandises sont en gare à Saint-Sauveur, il s'y rend avec son camion, et obtient, non sans peine, l'autorisation de se mettre à la recherche de ses colis. Après trois journées dépensées inutilement, on finit par lui avouer que ses marchandises sont à Paris! »

La commission historique du Nord vient de publier le tome onzième de son Bulletin. Il forme un bel in-8° compact, orné de gravures et de fac-simile. Parmi les mémoires qu'il contient, les plus curieux sont:

La première partie de la Statistique féodale du Nord, par M. Leuridan, de Roubaix, comprenant la Châtellenie de Lille;

Les Francs des cinq offices des feux, par M. H. Caffiaux, de Valenciennes;

Les premiers usages de l'inventaire des objets d'art et d'archéologie, contenus dans des établissements religieux et hospitaliers du département;

Les mémoires des intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV.

L'administration de la ville de Bapaume a l'honneur d'informer les parents et amis des victimes qui ont péri sur le champ de bataille de Bapaume, ou qui sont décédées dans des ambulances de cette localité, qu'un service anniversaire sera célébré le 3 janvier 1872, à dix heures du matin, dans l'église paroissiale, par Monseigneur l'évêque d'Arras.

A la suite de cette cérémonie aura lieu, au cimetière communal, la bénédiction du monument que les habitants y ont fait élever.

M. le ministre de la guerre, M. le Préfet du Pas-de-Calais et autres notabilités religieuses, civiles et militaires assisteront à cette solennité funèbre.

ŒUVRE DES ORPHELINS DE LA GUERRE.

Souscription pour remplacer l'envoi des cartes de visites.

MM. Réquillart-Duthoit, 20 fr. — François Ernout, 20 fr. — Aug. Droulers, 20 fr. — Auguste Wattinne, 10 fr. — Tiberghien Duriez, 20 fr. — M. et M^{me} Eugène Devémy, 10 fr. — M. Auguste Lepoutre, 20 fr.

Le typhus contagieux a complètement disparu de l'arrondissement d'Arras.

Lemette qui vient d'être condamné à mort par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, a signé son pourvoi. Cet assassin